

ARRETE *ARR2024-0003*

Portant délégation de fonctions à Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Deuxième Adjointe

Le Maire de Vénissieux,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-10 et L.2122-18,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes au Maire,

VU l'arrêté du Maire de Vénissieux en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Troisième Adjointe

VU la séance du Conseil Municipal du 6 janvier 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'une nouvelle Adjointe en remplacement d'une Adjointe démissionnaire,

Considérant la modification dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - Délégation de fonctions est donnée à Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Deuxième Adjointe dans les domaines suivants :

- Politiques sociales
- Lutte contre la grande pauvreté
- Personnes âgées

ARTICLE 2 – Dans le cadre de cette délégation de fonctions, délégation de signature est donnée à Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Deuxième Adjointe, pour les actes suivants :

- Les courriers adressés aux habitants, aux partenaires institutionnels et plus généralement à tous les destinataires concernés par :
 - o Politiques sociales
 - o Lutte contre la grande pauvreté
 - o Personnes âgées


ARTICLE 3 – Délégation est également donnée à Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE dans les domaines délégués pour :

- La signature des devis, des ordres de services et des bons de commande émis en exécution des marchés conclus par la Ville, sans limite de montant.
- L'ensemble des engagements juridiques et comptables inférieurs au seuil réglementaire de dispense de publicité et de mise en concurrence.
- Tout document complémentaire accompagnant les commandes.
- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes
- La délivrance des extraits du registre des délibérations du Conseil municipal et arrêtés municipaux

ARTICLE 4 - L'arrêté portant délégation de fonctions à Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE en date du 8 juillet 2020 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 5 – Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié et notifié à l'intéressée.

Spécimen de signature :



Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE

VENISSIEUX, le 8 janvier 2024



Le Maire,

Michèle PICARD